

LE METIER D'AGENT IMMOBILIER : REGLEMENTATION ET OBLIGATIONS

DATE ET DURÉE

1 journée de 7 heures scindée en 2 demi-journées de 3h30 chacune (9h30-13h ou 14h-17h30)

PUBLIC VISÉ

- Cette formation s'adresse à toute personne souhaitant découvrir ou mettre à jour ses connaissances sur le métier d'agent immobilier
- Pas de prérequis nécessaire

OBJECTIFS

- Acquérir les connaissances juridiques de base pour créer ou prendre la direction d'un cabinet immobilier.
- Conforter ou mettre à jour ses connaissances sur l'encadrement réglementaire du métier d'agent immobilier

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- Différents supports et outils seront remis aux stagiaires durant la formation.
- Les participants seront amenés à travailler en sous-groupe, à participer à des jeux de rôles avec apports théoriques et pratiques de l'animateur.
- La formation sera dispensée en visioconférence via l'outil Zoom
- La formation sera animée par Monsieur Olivier BEDDELEEM – Fils et frère d'agent immobilier, Olivier BEDDELEEM est juriste spécialisé en immobilier, formateur depuis 15 ans dans le domaine de l'immobilier et auteur régulier dans l'Activité immobilière.

CONTENU DE LA FORMATION

Préambule : Point sur la déontologie des professionnels de l'immobilier : 2h

- Remise du code de déontologie
- Rappel des fondamentaux
- Questions – Réponse

1. La loi Hoguet

- 1.1 Les règles spécifiques liées au métier d'agent immobilier
- 1.2 L'extension des activités soumises à la loi
- 1.3 Les formalités obligatoires

2. Les Obligations liées à l'exercice de l'activité

- 2.1 Tenue des registres obligatoires
- 2.2 Carnet de reçu
- 2.3 Etat spécial

3. Les mandats de vente : Quelles précautions prendre ?

- 3.1 Les différents mandats et leur utilisation
- 3.2 Les effets de ces avants contrats

4. Le Bon de visite : Quand et pourquoi l'utiliser

SUIVI ET ÉVALUATION

- Afin de suivre l'exécution de l'action de formation, le centre de formation édite un relevé de connexion mentionnant le temps de présence du stagiaire contresigné par le formateur.
- À l'issue de la formation, une fiche d'évaluation est remise aux stagiaires, elle permet de déterminer si celui-ci estime avoir atteint les objectifs fixés sur le présent programme et ce qu'il va mettre en place à l'issue de la formation.

COÛT DE FORMATION :

- 342 € TTC (Sociétaire SOCAF) / participant (soit 285€ HT)
- 402 € TTC (Non sociétaire SOCAF) / participant (soit 335 € HT)

- Tarifs dégressifs sur les inscriptions en fonction du nombre de journées de formations prises. Pour 6 journées prises, la 6ème journée est offerte.